

Protocole Médecine d'Urgences

Service émetteur : Service d'Accueil

des Urgences

Pôle : Médecine d'Urgences

Médicaments d'Urgences OCTAPLEX Version: 1

Date d'application: 09/2012

I - OBJET DU DOCUMENT:

Protocole d'utilisation de l'OCTAPLEX dans les surdosages aux anti-vitamines K.

<u>Présentation</u>: Poudre et solvant pour solution injectable : Flacon / 500 UI + solvant (Eau PPI) / 20ml

Préparation:

<u>Avant reconstitution</u>: Conservation 2 ans à T° ambiante, à l'abri de la lumière Reconstitution:

- Flacons du concentré et du solvant (Eau PPI) à température ambiante
- Retirer les opercules et aseptiser la surface des bouchons
- Dénuder l'extrémité courte de l'aiguille de transfert
- Perforer le centre du bouchon du flacon de solvant en tenant l'aiguille à la verticale (Pour transférer complètement le solvant, l'aiguille doit être introduite dans le bouchon de sorte qu'elle pénètre dans le bouchon et soit visible dans le flacon)
- Dénuder l'extrémité longue de l'aiguille de transfert
- Retourner le flacon de solvant au-dessus du flacon de concentré et perforer rapidement le centre du bouchon du flacon de poudre avec l'aiguille. Le vide à l'intérieur du flacon de poudre aspire l'eau.
- Séparer les 2 flacons
- Agiter ensuite doucement par rotation le flacon de concentré jusqu'à dissolution complète du concentré
- Obtenez une solution incolore à légèrement bleutée











Administration:

- Dénuder l'aiguille filtre, perforer le bouchon du flacon de concentré et y fixer une seringue de 20ml
- Aspirer la solution dans la seringue
- Injecter IVL avec un débit initial de 1ml par minute puis sans dépasser 2 à 3ml par minute.







- Ne pas utiliser si le concentré est incomplètement dissout ou si un agrégat s'est formé.
- Utiliser uniquement des flacons dans leur globalité : Arrondir la posologie prescrite aux 500 UI supérieures

Exemple: 1700 UI => administrer 2000 UI (max 3000 UI)

Rédigé par : Dr E. DEHOURS Vérifié par : Dr S. FERNANDEZ Approuvé par : Dr S. FERNANDEZ



Protocole Médecine d'Urgences Médicaments d'Urgences OCTAPLEX Service émetteur : Service d'Accueil des Urgences Pôle : Médecine d'Urgences Version : 1 Date d'application : 09/2012

II - DOMAINE D'APPLICATION :
Service des Urgences Purpan et Rangueil.
III- PERSONNES AUTORISEES (à compléter par le responsable médical signant le prote

III- PERSONNES AUTORISEES (à compléter par le responsable médical signant le protocole) en fonction
des références réglementaires.
A prescrire: X Médecin OU A entreprendre \square IDE, \square IADE, \square Sage-femme, \square Manipulateur en
électroradiologie, ☐ Masseurs kinésithérapeutes
A administrer : X IDE, \square IADE, \square Sage-femme, \square Manipulateur en électroradiologie, \square Masseurs kinésithérapeutes

IV-DOCUMENT(S) DE REFERENCE :

Réglementation et / ou textes de référence

V-DOCUMENTS ASSOCIES:

VI – DEFINITIONS ET ABREVIATIONS :

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS				
N°version	Date	Nature des modifications		

ANNEE PREVISONNELLE DE REVISION :	
2013	

Rédigé par : Dr E. DEHOURS Vérifié par : Dr S. FERNANDEZ Approuvé par : Dr S. FERNANDEZ